



Le Président

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 5 mai 2020

Madame la préfète,

La préparation du déconfinement dans les transports publics mobilise très activement la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux (TER), des transports interurbains par autocars et des transports scolaires, en liaison étroite avec les transporteurs, l'Éducation nationale, les associations d'usagers et les autorités organisatrices de second rang.

Selon les indications qui m'ont été rapportées, le Premier Ministre devrait rendre public ce mercredi son choix concernant les modalités retenues dans les transports collectifs, parmi lesquelles figurerait une règle de distanciation minimale d'un mètre entre les usagers, imposant de fait la neutralisation d'un siège sur deux et de la majorité des places debout dans les trains, dont la capacité d'emport sera alors mécaniquement réduite d'environ 60%.

Les entreprises des transports publics, adhérentes à l'Union des Transports Publics, ont écrit au Premier Ministre ce 30 avril pour l'alerter de ces difficultés, et lui indiquer qu'en tout état de cause, il sera nécessaire de renforcer leurs capacités de contrôle par les forces de l'ordre (gendarmerie nationale, police nationale).

En effet, les entreprises de transport, y compris la SNCF, ne disposent pas des moyens de contrôle suffisants pour faire respecter de telles règles.

Elles ont indiqué dans leur courrier au Premier ministre que si elles sont bien responsables des moyens engagés, elles ne pourront être tenues responsables des résultats, tout comme l'autorité organisatrice que constitue la Région.



A la lumière d'une étude approfondie menée par la SNCF sur les 32 lignes TER de Nouvelle-Aquitaine, la modélisation de fréquentation établie pour la période à partir du 11 mai montre qu'une quinzaine de trains (sur 300 prévus en circulation quotidiennement), notamment sur les lignes de TER depuis Arcachon, Langon ou Saint-André-de-Cubzac vers Bordeaux, ne permettront pas le respect de la distanciation minimale d'un mètre.

Et ceci malgré toutes les mesures prises en amont, tant sur l'offre (jumelage de rames, filtrage des usagers en gare par la SUGE, fermeture sélective de gares) que sur la demande (appels au télétravail et à l'étalement des horaires de travail qui seront renforcés par les pouvoirs publics durant toute cette semaine, fermeture de la vente de titres sur les trains « critiques », communication renforcée, annonces dans les trains et les gares, SMS aux abonnés).

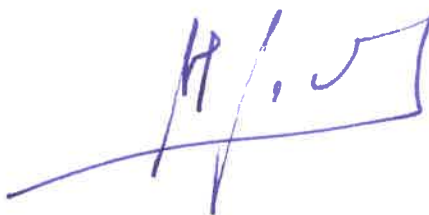
Nous pourrions rencontrer les mêmes difficultés sur certaines lignes interurbaines d'autocars très fréquentées, telles que la ligne Bordeaux-Créon.

Je souhaite donc pouvoir compter sur le plein appui des forces de l'ordre pour le contrôle de ces mesures, et souhaiterais que vous puissiez m'indiquer les modes d'intervention des forces de police dans les gares ou les arrêts de bus très fréquentés, sur le territoire de la Gironde en particulier, en appui aux forces de contrôle des transporteurs en matière de respect des règles à bord des véhicules.

Je vous prie d'agréer, Madame la préfète de Région, l'expression de ma haute considération.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET